

SESSION ORDINAIRE DU 12/03/2020

Le quorum n'ayant pas été atteint lors de la séance du 05 mars 2020, le conseil municipal a de nouveau été convoqué le jeudi 12 mars à 11 heures et peut délibérer valablement sans condition de quorum.

L'an deux mil vingt, le douze mars à douze heures, le Conseil Municipal de la commune de FRANCHESSE, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle de la mairie, sous la présidence de M. VERNIS Gérard, Maire.

Date de convocation : 06/03/2020.	Votes pour :	3
Nombre de membres en exercice : 11	Votes contre :	0
Nombre de membres présents : 03	Abstentions :	0

Présents : MM. VERNIS, COLLAYE, Mme POPY.

Absents : MM. LECOCQ, BOUCHON, DEBARNOT, DESTERNES, DORLENCOURT et HERMANN ;
MMES DESURIER-LAFLEURIEL (excusée), HAMEL,

Mr BOUCHON donne pouvoir à Mr COLLAYE.

COMPTE ADMINISTRATIF COMMUNAL 2019 :

Réuni sous la présidence de Monsieur le Maire, M. Gérard VERNIS, le Conseil Municipal approuve le Compte Administratif communal 2019 et arrête les résultats comme suit :

Section d'investissement

	Prévu	Réalisé	Restes à réaliser
DEPENSES	302 004.00 €	72 699.48 €	226 299.00 €
RECETTES	302 004.00 €	67 545.36 €	131 486.97 €

Section de fonctionnement

	Prévu	Réalisé	Restes à réaliser
DEPENSES	550 186.00 €	353 001.88 €	0,00 €
RECETTES	550 186.00 €	552 817.37 €	0,00 €

Résultat de clôture de l'exercice :

Investissement budget Commune:	- 6 071.07 €
<i>Investissement CCAS :</i>	+ 916.95 €
Investissement total :	- 5 151.12 €

Fonctionnement budget Commune:	+ 196 756.41 €
<i>Fonctionnement CCAS :</i>	+ 3 059.08 €
Fonctionnement total :	+ 199 815.49 €

Résultat global : + **194 661.37 €.**

Le budget du CCAS étant rattaché au budget Commune depuis le début d'année 2019, les chiffres précédents tiennent compte des résultats de clôture du budget CCAS.

COMPTE DE GESTION 2019 DE LA COMMUNE :

Invité à délibérer sur le compte de gestion dressé par le comptable public, à la clôture de l'exercice, et certifié conforme à ses écritures par le Maire, tant au niveau des titres à recouvrer que des mandats émis, le Conseil Municipal, après examen des opérations retracées et des résultats de l'exercice, approuve le compte de gestion 2019.

AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION COMMUNAL DE L'EXERCICE 2019 :

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2019,

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Considérant que le budget du CCAS 2019 a été imputé sur le budget 2019 de la Commune,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation 2019,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement du budget commune de : 54 321.41€
- un excédent de fonctionnement du budget CCAS de : 3 059.08 €
- un excédent reporté de : 142 435.00 €,

soit un excédent de fonctionnement cumulé de : 199 815.49 €

- un déficit d'investissement du budget commune de : - 6 071.07 €
- un excédent d'investissement du budget CCAS de : + 916.95 €
- un déficit sur les restes à réaliser de : - 94 812.03 €

soit un besoin de financement de : 99 966.15 €

Décide d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2019 comme suit :

Excédent global cumulé au 31/12/2019 : 199 815.49 €

Affectation complémentaire en réserve (1068) : - 99 966.15 €

Affectation à l'excédent reporté en fonctionnement (002) : 99 849.34 €

Résultat d'investissement reporté (001) : - 5 154.12 €.

COMPTE ADMINISTRATIF 2019 DE L'EPICERIE MULTISERVICES

A nouveau réuni sous la présidence de M. Gérard VERNIS, le Conseil Municipal approuve le Compte Administratif de l'épicerie multiservices pour l'exercice 2019 et arrête les résultats comme suit :

Section d'investissement

	Prévu	Réalisé	Restes à réaliser
DEPENSES	24 505.00 €	14 686.78 €	6 287.09 €
RECETTES	24 505.00 €	21 530.06 €	00,00 €

Section de fonctionnement

	Prévu	Réalisé	Restes à réaliser
DEPENSES	9 155.00 €	730.92 €	0,00 €
RECETTES	9 155.00 €	4 866.00 €	0,00 €

Résultat de clôture de l'exercice :

Investissement : 3 313.22 €

Fonctionnement : 7 451.10 €

Résultat global : 10 764.32 €.

COMPTE DE GESTION 2019 DE L'EPICERIE MULTISERVICES :

Après examen des opérations retracées au compte de gestion du comptable public et vérification de la similitude des résultats de l'exercice, le Conseil Municipal approuve le compte de gestion 2019 de l'épicerie multiservices.

AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION 2019 DE L'EPICERIE MULTISERVICES :

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2019

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation 2019,

Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

- Un excédent de fonctionnement de : 4 135.08 €
- Un excédent reporté de : 3 316.02 €

Soit un excédent de fonctionnement cumulé de : 7 451.10 €

- Un excédent d'investissement de : 3 313.22 €
- Un déficit des restes à réaliser de : 6 287.09 €

Soit un besoin de financement de : - 2 973.87 €

Décide d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2019 comme suit :

Excédent d'exploitation cumulé au 31/12/2019 :	7 451.10 €
Affectation complémentaire en réserve (1068) :	2 973.87 €
Affectation à l'excédent reporté en fonctionnement (002) :	4 477.23 €
Résultat d'investissement reporté (001) :	3 313.22 €.

COMPTE ADMINISTRATIF 2019 DU SERVICE D'ASSAINISSEMENT :

Toujours réuni sous la présidence de M. Gérard VERNIS, Maire de la Commune, le Conseil Municipal approuve le Compte Administratif 2019 du Service d'Assainissement et arrête les résultats comme suit :

Section d'investissement

	Prévu	Réalisé	Restes à réaliser
DEPENSES	93 153.50 €	1 437.00€	90 153.50 €
RECETTES	98 203.00 €	3 452.68 €	49 000,00 €

Section de fonctionnement

	Prévu	Réalisé	Restes à réaliser
DEPENSES	12 771.00 €	6 482.68 €	0,00 €
RECETTES	12 771.00 €	9 063.21 €	0,00 €

Résultat de clôture de l'exercice :

Investissement :	51 219.02 €
Fonctionnement :	4 762.59 €
Résultat global :	55 981.61 €.

COMPTE DE GESTION 2019 DU SERVICE D'ASSAINISSEMENT :

Invité à délibérer sur le compte de gestion dressé par le comptable public, à la clôture de l'exercice, et certifié conforme à ses écritures par le Maire, tant au niveau des titres à recouvrer que des mandats émis, le Conseil Municipal, après examen des opérations retracées et des résultats de l'exercice, approuve le compte de gestion 2019.

AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION 2019 DU SERVICE D'ASSAINISSEMENT :

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2019

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation 2019,

Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

- | | |
|--------------------------------------|------------|
| - Un excédent de fonctionnement de : | 2 580.53 € |
| - Un excédent reporté de : | 2 181.86 € |

Soit un excédent de fonctionnement cumulé de : 4 762.59 €

- | | |
|---|---------------|
| - Un excédent d'investissement de : | 51 219.02 € |
| - Un déficit des restes à réaliser de : | - 41 153.50 € |

Soit un excédent de financement cumulé de : 10 065.52 €

Décide d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2019 comme suit :

Excédent global cumulé au 31/12/2019 :	4 762.59 €
Affectation complémentaire en réserve (1068) :	0,00 €
Affectation à l'excédent reporté en fonctionnement (002) :	4 762.59 €
Résultat d'investissement reporté (001) :	51 219.02 €

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée